



Le + syndical



Comité technique local des services centraux du réseau de la DGFIP

Déclaration liminaire – CTSCR du jeudi 18 janvier 2018

Madame le Président,

Je profite de notre présence pour souhaiter à vos collaborateurs et vous-même une bonne année 2018. En cette année d'élections professionnelles, mes vœux vont aussi à nos collègues représentant les personnels de ce côté-ci de la table. C'est, en effet, par nos voix que peuvent s'exprimer les préoccupations de nos mandants.

Le 10 octobre dernier, par leur forte participation aux actions de grève et de manifestation, nos mandants, disions-nous, ont demandé au Gouvernement s'ils n'étaient pas des actifs de seconde zone. La promesse de hausse du pouvoir d'achat malgré l'augmentation de la CSG de 23 % (9,2 % au lieu de 7,5%) ne concerne que les travailleurs du secteur marchand. Un système baroque de prime vient compenser tout juste les effets que les retraités subissent à plein. On aurait pu moduler le point d'indice, ce qui aurait eu comme effet de revaloriser les pensions futures.

Mais ce n'est pas tout : les effets d'une réforme PPCR mal calibrée a même fait baisser la rémunération de certains agents : notamment des inspecteurs principaux frais émoulus qui perdent plusieurs centaines d'euros annuels.

Concernant l'ordre du jour, nous regrettons que la validation de nos procès-verbaux prennent tant de temps. Avec un emploi en moins, le Cabinet pourra-t-il tenir le rythme ? Car, si le rythme des suppressions d'emploi (19 041 depuis 2010) a été freiné pour prendre en compte le prélèvement à la source (PAS), qu'en sera-t-il les années suivantes ? Nous rappelons ici que nos organisations firent part de leurs doutes sur cette réforme quant à l'organisation, au coût et aux libertés économiques. Ce que nous disons pour le cabinet, vaut aussi pour d'autres services. Mais nous en reparlerons plus loin au cours de la séance. Dans le réseau, notre administration est exsangue et les restructurations battent le plein : nous en voulons pour preuve la disparition de 73 inspecteurs divisionnaires. Du coup, on recrute des apprentis ou des volontaires du service civique pour répondre à nos usagers, réfractaires à notre belle informatique.

Nous sommes heureux de voir que notre instance est consultée pour autre chose que des avis sur l'arrêté du 3 avril 2008 mais pour évoquer la vie quotidienne des services. Nous constatons que, dans un contexte de rareté de la main d'œuvre, il est nécessaire d'organiser au mieux le travail de nos collègues en identifiant leurs responsabilités respectives.

Toutefois, vous nous permettrez une observation générale sur la politique immobilière de l'État. En lisant la presse, notre patrimoine public semble, depuis au moins une décennie, bradé en passant par des opérations plus ou moins hasardeuses. Faut-il acheter ? Faut-il

louer ? Comment entretenir ? Cela concerne inclusivement nos lieux de travail à Bercy ou à Montreuil : infiltrations d'eau, sanitaires dégradés, porte-manteau arrachés...

Tout se tient ! Nous subissons depuis trop longtemps une dégradation globale de l'environnement de travail. Et, effectivement, lors de ses bons vœux, le directeur Général s'inquiétait des « tensions qui existent entre le souhait de coûter toujours moins cher et d'avoir toujours des prestations de grande qualité. » Nous nous posons la même question sans pour autant attendre de bonne résolution en la matière.